

PRESENTATION DU MASTER II
DROIT PUBLIC DES AFFAIRES ET
CONTRATS PUBLIC

Sous la direction de Monsieur Le Professeur Florian LINDITCH

**I. QU'EST-CE QUE LE DROIT PUBLIC
DES AFFAIRES ET LES CONTRATS
PUBLICS ?**



**CE QUI NOUS
INTERESSE DANS
LES CONTRATS
PUBLICS**

Comment une personne publique
peut répondre à son besoin ?

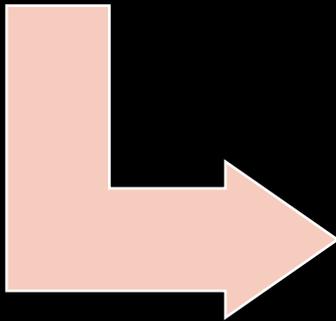


**GRACE AUX CONTRATS QUI
RELEVENT DE LA COMMANDE
PUBLIQUE**

- Les marchés publics
- Les concessions
- Les délégations de service public
- Les partenariats public-privé

POURQUOI ABORDER AUSSI LE DROIT PUBLIC DES AFFAIRES ?

Lorsque le droit public se heurte au monde des affaires/du business, il se déforme.



On va vous montrer qu'il est possible d'adapter notre droit public à la réalité économique.

II. QUELS INTERVENANTS ?

MONSIEUR LE PROFESSEUR FLORIAN LINDITCH

- Professeur des universités
- Avocat spécialisé en Droit de la commande publique
- Directeur du master II
- Directeur de thèses

Il vous apportera son savoir en toute humilité et
vous accompagnera sans relâche





**UNE DIVERSITE
D'INTERVENANTS**

Avocats

Professeurs d'université

Acheteurs

Chercheurs, notamment
au sein du CNRS

III. COMMENT S'ORGANISE L'ANNÉE ?

L'ANNÉE EST SÉPARÉE EN 2 TEMPS

De septembre à décembre :
cette période est consacrée à
la dispense de tous les cours

De janvier à juin : se déroule le
stage (d'une durée minimale
de 8 semaines) / en juin, vous
passerez les examens finaux ;
il faudra aussi rendre votre
mémoire et votre rapport de
stage

**IV. QU'EST-CE QU'ON ATTEND DE
VOUS ?**

OUVERTURE D'ESPRIT
ET CURIOSITÉ





POLYVALENCE ET TRANSVERSALITÉ



DYNAMISME

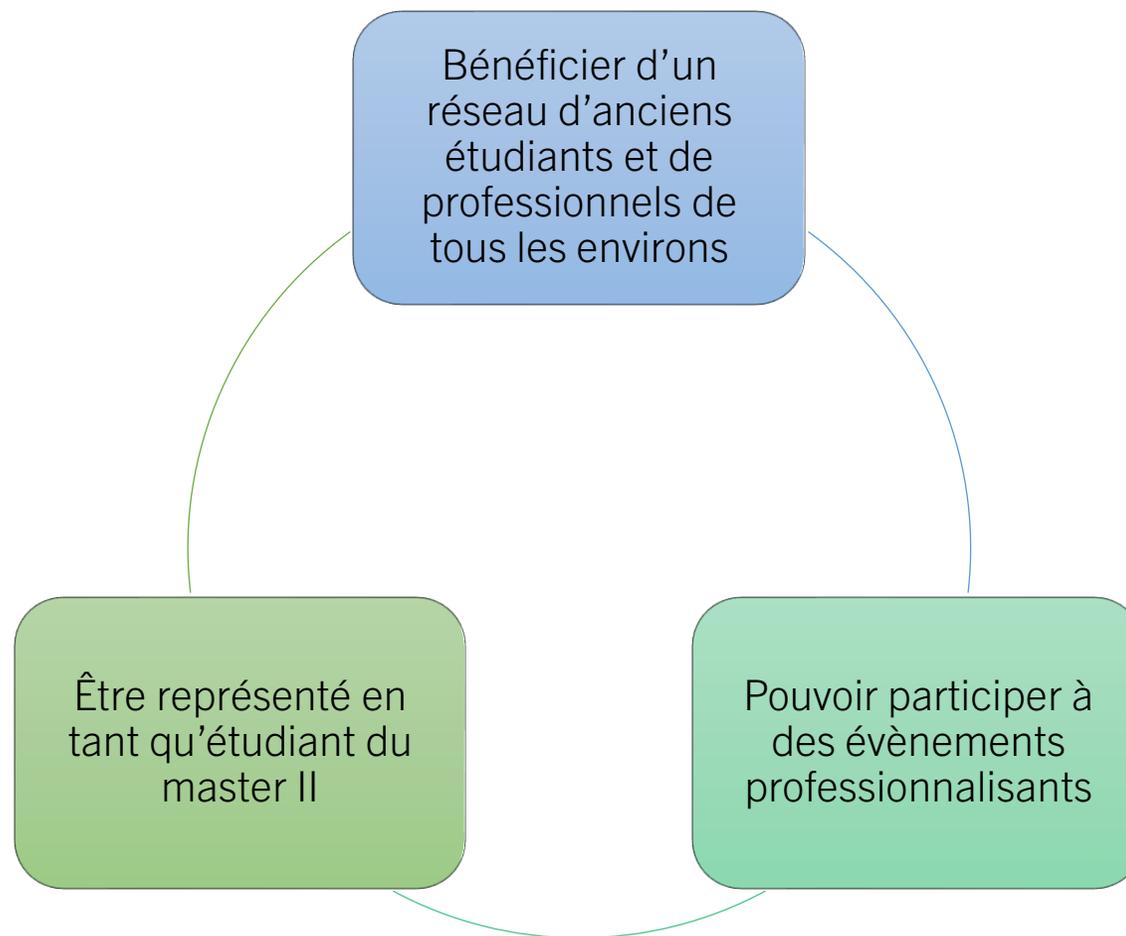
CRÉATIVITÉ ET INGÉNIOSITÉ



V. LE RÔLE DE L'ASSOCIATION



**ASSOCIATION DU MASTER 2 DROIT PUBLIC
DES AFFAIRES ET CONTRATS PUBLICS
(ADPACP)
• AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ •**



VI. ET APRÈS ON FAIT QUOI ?

TOUTES LES PORTES VOUS SERONT OUVERTES !



Avocat



Acheteur



Maitrise d'ouvrage

OÙ ?



Etat
Collectivités
Etablissements publics
Entreprise privée...



Juriste d'entreprise



Maitrise d'œuvre

Mais aussi...

Le master II fait partie du **CRA**
(Centre de recherches
administratives).

Si vous en avez la volonté, vous
pouvez totalement suivre le
chemin de la **thèse**.

